Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2012) **Heft:** 1946

Artikel: Mercredi matin : une occasion en or gâchée pour les enseignants

genevois

Autor: Estier, Sabine

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024566

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de toutes obédiences qui cherchent obsessionnellement à limiter le nombre des immigrants légaux et à exclure les personnes sans papiers. Or ces dernières, au nombre de plus de cent mille dans les villes, apportent bel et bien, par leur travail et les impôts, une contribution appréciable au produit intérieur brut. Mais c'est là une réalité que les ennemis de toute immigration ne veut ni ne peuvent reconnaître, pas même intellectuellement. Pas de de pitié pour les jeunes et les moins jeunes qui ont le tort d'oser mettre le pied sur la barque éternellement pleine.

Quant à l'opinion publique, en particulier en Suisse

alémanique, elle demeure en majorité viscéralement opposée à tout ce qui lui paraît ressembler à une régularisation des illégaux, mesure jugée *a priori* et par définition abusive. A cet égard, les quelque 130 commentaires et réactions de lecteurs à une interview de Simonetta Sommaruga, mise en ligne par le *Tages*-Anzeiger 6 au lendemain de la proposition concernant les apprentis sans papiers, sont édifiants. Ils révèlent tout le fossé qui sépare une très raisonnable et bienveillante conseillère fédérale de citovens habités par une méfiance instinctive à l'égard de la classe politique en général, des élus aux Chambres fédérales en

particulier, pressés d'oublier les préoccupations de leurs mandants une fois installés dans leur fauteuil de parlementaires...

Or ces derniers, s'agissant des apprentis sans papiers, ont déjà choisi leur camp. Ils ont transmis au Conseil fédéral une motion que l'exécutif veut mettre en œuvre par voie d'ordonnance, donc sans avoir à revenir devant les Chambres et s'exposer à un référendum. Les formes sont sauves et le fond devrait aussi en ressortir indemne. Parfois le droit évolue plus vite que les mentalités: à défaut de savoir faire bouger les esprits, on peut compter sur les faits pour venir à bout de tout déni de réalité.

Mercredi matin: une occasion en or gâchée pour les enseignants genevois

Sabine Estier • 4 mars 2012 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/19954

Passée à quatre jours, Genève vote sur le retour de la semaine scolaire sur quatre jours et demi

Le processus de réflexion sur l'introduction du mercredi matin à Genève était une occasion en or. L'occasion d'améliorer à la fois conditions de travail et qualité de l'enseignement. Personne ne l'a saisie, durant les deux années qu'a duré la réflexion sur ce projet. Ni les syndicats des enseignants

primaires, ni l'autorité politique responsable de l'instruction publique.

Afin d'introduire le mercredi pour les élèves de 8 à 12 ans, les Genevois doivent dire ce 11 mars 7 s'ils sont d'accord de débourser chaque année 40 millions pour payer les enseignants supplémentaires nécessaires. En effet, le projet du mercredi ouvre une brèche dans l'horaire scolaire: s'il est accepté, les enseignants

continueront à enseigner 28 périodes, alors que les élèves de 8 à 12 ans iront en classe durant 32 périodes. Pourquoi? Le temps de travail hebdomadaire de 40 heures d'un enseignant est réparti selon plusieurs activités, dont la plus visible consiste en 28 périodes de 45 minutes d'enseignement devant la classe; et un plafond maximal intangible de 28 périodes a autrefois été fixé lors de négociations syndicales avec l'autorité

politique.

Sachant cela, essayons tout de même d'imaginer un autre scénario. Phase numéro 1: et si un conseiller d'Etat audacieux et qui n'a pas besoin d'être réélu annonçait au syndicat des enseignants primaires que le temps d'enseignement va passer de 28 à 32 périodes pour introduire le mercredi matin? Phase numéro 2: et si le syndicat rétorquait: «D'accord, nous avalons cette couleuvre; nous acceptons de remettre en question le plafond des 28 périodes. Mais il nous faut une contrepartie en béton. Nous exigeons bien plus que les 150 postes que vous auriez de toute façon investis dans votre projet du mercredi». Le syndicat du primaire affirme en effet que, pour avoir les mêmes

conditions d'enseignement qu'en 1991, période faste de l'Etat avant les premières difficultés budgétaires, il faudrait aujourd'hui 300 postes de plus. Et le bras de fer de la négociation, étape numéro 3, aurait commencé. Au passage, quel avantage en terme d'image pour les enseignants! Personne n'aurait pu insinuer que le refus de venir enseigner le mercredi – soit leur confort personnel – expliquait leur opposition.

Malheureusement, l'occasion n'a été saisie ni par les uns ni par les autres. Les enseignants du primaire pourront donc continuer à se plaindre de leurs conditions de travail. Pourtant, l'effort d'un maitre généraliste pour enseigner quatre périodes de plus par semaine (soit passer de 21 à 24 heures de présence en classe) aurait été largement compensé par la qualité du travail obtenue: avec les postes supplémentaires, les maitres de classe auraient pu bénéficier de la présence de collègues pour enseigner en demi-classes ou constituer des groupes de soutien ou ... toute mesure pertinente pour améliorer la qualité de l'enseignement.

Ce scénario est surréaliste? Oui. Car dans notre culture «d'acquis», il n'y a plus d'espace pour la réflexion créative qui apporterait pourtant bien plus que le maintien acharné du statu quo. Quel gâchis pour l'intérêt du travail des enseignants! Quel gâchis pour la qualité de l'école primaire!

La boîte noire des allégements fiscaux

Jean-Daniel Delley • 3 mars 2012 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/19940

Les déductions fiscales font plaisir, mais elles sont politiquement obscures et créent une inégalité entre les contribuables

Les sommes que l'Etat alloue au titre d'allocations et autres subventions figurent au budget. Il est donc possible d'en contrôler annuellement le montant. Rien de tel pour les allégements fiscaux: les déductions, une fois adoptées, ne font pas l'objet d'une évaluation régulière qui permettrait de vérifier leur justification. Leur nombre et le manque à gagner pour les recettes publiques ne font pas l'objet d'une comptabilité précise.

Pour pallier ce manque d'information et favoriser la prise de conscience du coût collectif des allégements, l'Administration fédérale des contributions (AFC) a procédé à un inventaire ⁸ et a tenté de chiffrer les montants qui échappent au fisc fédéral.

Alors que la <u>loi fédérale sur</u> <u>les subventions</u> ⁹ stipule qu'il faut généralement renoncer aux allégements fiscaux, l'AFC a répertorié une centaine de déductions dans la fiscalité directe et indirecte pour un montant annuel très approximatif de 17 à 21 milliards de francs. Une appréciation générale des déductions n'est pas possible,